



Compte rendu du CSA carte scolaire des Hautes-Pyrénées du 10 février 2025

Présents :

Administration : Mme MIQUEL-VAL (IA-DASEN), Mme BEAU (DEOS), M. AURIGNAC (DEOS), M. CONSTANTIN (DRH)

Inspecteurs de l'Éducation Nationale : Mme Duces (IEN Lourdes-Bagnères), Mme Brossard (IEN Tarbes Val d'Adour Madiran), Mme Forcamidan (IEN préélémentaire), Mme Meissonier (IEN Tarbes Centre Sud), M. Peyrou (IEN Séméac – ASH)

Représentants des personnels : Christelle BRANDAN (FNEC FP-FO), FSU (2), SGEN CFTD (2), UNSA (2), CGT (1)

Déclarations des organisations syndicales (SGEN-CFTD, FSU, UNSA, CGT, FO))

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Nous tenions tout d'abord à revenir sur la situation internationale. L'accord de cessez-le-feu à Gaza, très précaire, est un soulagement dans une situation où de nombreuses institutions internationales ont dénoncé le génocide perpétré par le gouvernement israélien. La FNEC-FP FO appelle à poursuivre les mobilisations pour un cessez-le-feu définitif, le retour de tous les otages et l'arrêt des livraisons d'armes. FO refuse l'escalade guerrière dans tous les pays en guerre.

Nos compatriotes d'Outre-Mer sont confrontés à des difficultés extrêmes. A Mayotte, l'ampleur de la catastrophe, qui a frappé le 101^e département, le plus pauvre de France, est de la responsabilité de l'Etat. Il y a urgence à leur apporter toute l'aide nécessaire dans la reconstruction. Nous avons à ce sujet une pensée pour notre secrétaire général, encore en fonction à Mayotte et dont nous attendons l'arrivée dans notre département.

François Bayrou a annoncé dans son discours de politique générale la poursuite et l'aggravation de la politique engagée par le président Macron, minoritaire et massivement rejetée.

Il cherche à nous tromper également sur l'École, sa « priorité ». Pour justifier les suppressions de postes, il explique : « on n'arrive pas à recruter » ! De qui se moque-t-on ? N'est-ce pas largement dû au gel du point d'indice décidé par M. Macron et aux contre-réformes successives qui dégradent toujours plus nos conditions de travail ?

FO refuse toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ». Elle revendique l'abandon du Pacte et exige une revalorisation indiciaire pour tous les personnels, sans contrepartie.

Comme le ministre Attal avait sorti l'année dernière de son chapeau l'annulation des 2440 suppressions de postes d'enseignants, la ministre E. Borne voudrait qu'on applaudisse à l'annulation des 4000 suppressions de postes d'enseignants. Comme l'an dernier, ces annonces viennent après la publication du nombre de postes aux concours qui ont été baissés et qui ne seront pas augmentés pour prendre en compte cette annulation. Comme l'an dernier ce sont encore des postes supprimés dans le premier degré. Comme l'an dernier, cela annonce encore une rentrée dégradée : moins 470 postes dans le 1^e degré, et le gel de 200 postes, dont 100 pour la mise en place à marche forcée des PAS dans certains départements alors que la situation dans les écoles explose. Aucune création de postes pour les personnels administratifs, infirmiers, médicaux, sociaux et d'encadrement qui sont en nombre notoirement insuffisant !

La ministre Borne a aussi annoncé la création de 2000 postes d'AESH, qui était déjà prévue par le gouvernement Barnier. Chacun sait qu'un poste d'AESH créé n'équivaut pas à un personnel recruté, faute de candidat tant les salaires sont bas et les conditions de travail dégradées. De la propagande donc de la part du

gouvernement. FO revendique un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un temps complet pour 24h d'accompagnement et l'abandon des PIAL et des PAS.

Le budget de l'Education Nationale a été baissé de 1,2 milliards d'euros. Dans le 1^e degré, 22 postes seront supprimés dans l'académie, avec 3 postes à rendre pour les Hautes-Pyrénées. La FNEC-FP FO 65 estime que ces 3 retraits d'emploi pour notre département sont de trop.

Alors, pour la rentrée prochaine, vous envisagez 8 fermetures de classes et un retrait d'emploi dans l'ASH, pour seulement 2 ouvertures de classes, 3 postes de remplaçants et 1 poste de CPD.

Vu les conséquences des non-remplacements, vu les conditions parfois inacceptables de scolarisation, y compris pour des élèves en situation de handicap, non seulement aucune fermeture ne devrait être envisagée, mais ce sont des dizaines de postes qu'il faudrait ouvrir pour rétablir les conditions d'instruction dans les écoles.

La FNEC-FP FO 65 n'accepte pas ces suppressions de postes d'enseignants et revendique leur annulation immédiate. Au contraire, elle exige la création de tous les postes nécessaires pour faire baisser les effectifs par classe, les maintenir dans les écoles rurales et pour créer le nombre de postes de remplaçants nécessaires. La FNEC-FP FO 65 revendique également l'abandon de l'Acte 2 de l'école inclusive et la mise en place des PAS. Nous demandons au contraire la création des postes d'enseignants spécialisés et de places en établissements sociaux et médico-sociaux à hauteur des besoins.

Réponse de l'IA DASEN

La DASEN revient sur le calendrier particulier de cette année qui a contraint certaines décisions. En effet, même si le travail par les services a été engagé dès le mois de décembre, le vote tardif du budget a incité à revoir certaines choses.

Cette année, la DASEN a fait le choix de la transparence. Les organisations syndicales ont été destinataires de l'ensemble des données chiffrées sur lesquelles l'administration se base. Cependant, la DASEN précise que les propositions faites ne se basent pas que sur ces chiffres.

La DASEN entend la thématique de la souffrance au travail et constate que ces difficultés sont aussi en lien avec le remplacement. Elle constate que les demandes de temps partiels thérapeutiques et les arrêts maladies sont importants.

Depuis le début du mois de février, elle fait le choix d'annuler beaucoup de formations sur temps scolaire afin de donner la priorité au remplacement des personnels absents.

Concernant l'école inclusive, la DASEN se félicite de l'anniversaire des 20 ans de la loi pour l'inclusion, ce qui est une perspective à laquelle elle rend hommage. Elle admet cependant que cela crée des difficultés, qu'il faut regarder en face. Mais toutes les difficultés ne viennent pas de l'école inclusive.

Concernant la carte scolaire, la pédagogie est le premier levier pour une cohésion sociale, qui permet de lever les inégalités. Les conditions d'enseignement vont donc au-delà du nombre d'élèves par classe.

Adoption du PV du CSA du 9 septembre 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

Carte scolaire : contexte démographique, évolution des effectifs :

Comme elle l'avait fait lors du groupe de travail, la DASEN revient sur la baisse démographique nationale :

National : - 80811 élèves Académie de Toulouse : - 3433 élèves à la rentrée scolaire 2025

Dans les Hautes-Pyrénées : 14376 élèves, soit 237 élèves de moins que la précédente rentrée.

Sur **l'académie de Toulouse**, cette baisse démographique se traduit par une **perte de 22 postes**.

Dans les Hautes-Pyrénées, nous perdons 3 postes. Malgré cela, le taux d'encadrement s'améliore.

A l'échelle de notre département, la DASEN a détaillé les effectifs par circonscription : les effectifs sont à la baisse partout et le nombre d'élèves par classe en moyenne oscille entre 18,41 pour la circonscription de Lannemezan à 21,4 pour la circonscription Tarbes Val d'Adour Madiran.

La DASEN estime que ces chiffres plutôt bas, sont dus aux spécificités de notre territoire (zone montagne, ruralité...)

La DASEN nous présente aussi un tableau récapitulatif de la taille de nos écoles :

Nombre écoles	1 classe	%	1 à 3 classes	%	4 à 9 classes	%	10 classes et +	%
208	65	31%	130	63%	65	31%	13	6%

Mesures de carte scolaire pour la rentrée 2025 :

La DASEN nous présente d'abord les priorités départementales retenues pour justifier cette carte scolaire :

- Equilibre et équité des conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire en fonction de la démographie mais également en prenant en compte les spécificités liées à la géographie ou au nombre de niveaux
- Conforter les moyens de remplacement
- Accompagnement de l'école inclusive (ULIS)

Les mesures de fermetures ont été expliquées et argumentées par la DASEN et les organisations syndicales les unes après les autres.

- **Ecole primaire Siradan** : le poste sera retiré soit sur Siradan, soit sur Saléchan (RPI à direction unique)
- **Ecole primaire Sarrancolin** : la DASEN souhaite rétablir l'équité sur le territoire en matière d'enseignement de l'occitan. Actuellement, 2 postes occitan et 1 poste adjoint. La fermeture porte-t-elle sur un poste occitan ? La DASEN est encore en réflexion à ce stade.
- **Ecole primaire Paul Bert / Paul Baratgin, Lannemezan** : la DASEN indique qu'un travail de fond doit s'opérer concernant l'accueil des élèves sur la commune. Elle demande un changement de paradigme pour ne pas fermer une classe tous les ans mais envisager un projet différent. La mairie réfléchit à une restructuration sur 3 sites au lieu des 4 actuels. Concernant Paul Bert / Paul Baratgin, une diminution de 15 élèves est attendue, ce qui explique la fermeture envisagée.
- **Ecole primaire Trie sur Baïse** : malgré une hausse des effectifs attendue, un public difficile et une équipe dynamique, la DASEN fait le choix de fermer une classe. Elle reconnaît un directeur très investi mais anticipe qu'il y aura de très bonnes conditions de travail l'an prochain avec une moyenne en dessous de 20 élèves par classe selon ses prévisions.
- **Ecole primaire Lascazères** : la DASEN fait le choix de retirer un moyen d'enseignement, la mairie devra prendre la décision de fermer son école. Le SGEN-CFDT et la FNEC FP FO relaient l'article paru dans la presse où les parents d'élèves souhaitent maintenir leur école rurale. La DASEN indique que cette fermeture a été travaillée en amont depuis 2 ans par ses services. Cependant, la communauté des communes, qui a la compétence école, n'a probablement pas accompagné la fermeture proposée par la DASEN. L'absence de sectorisation claire et de communication quant au risque de fermeture de cette école ne permet pas autant de transparence que les décisions prises par la DASEN, ce qui explique l'incompréhension et la véhémence des parents par rapport à cette décision.
- **Ecole élémentaire Pierre Guillard, Vic en Bigorre** : Les effectifs sont interrogés depuis pas mal de temps. Cette année, départ d'une importante cohorte d'où la proposition de fermeture. La DASEN indique qu'un travail d'équipe va être mené au niveau pédagogique, avec l'aide des CPC et de l'IEN.
- **Ecole primaire Sarrouilles** : un poste avait été ouvert en 2019, suite à une hausse des effectifs.
- **Ecole primaire Gerde** : les effectifs ne permettent pas le maintien de la 4^e classe
- **ITEP Lagarrigue, Tarbes** : Les OS s'interrogent sur cette fermeture, qui ne va pas dans le sens de l'école inclusive. La DASEN explique que ce poste n'est pas pourvu depuis 1 an. De plus, M. Peyrou intervient en pointant un dysfonctionnement de l'équipe pédagogique à l'ITEP Lagarrigue. En effet, cet ITEP ne joue pas le jeu de l'inclusion. En effet, alors que de nombreuses notifications sont en attente, l'ITEP

se réserve la possibilité de ne pas prendre les élèves notifiés. M. Peyrou indique avoir saisi l'ARS à ce sujet.

La DASEN indique qu'un partenariat avec l'ARS est en train de se créer, ce qui est assez récent. Les relations sont plutôt bonnes et elle a bon espoir de bien avancer, de pouvoir communiquer afin de travailler ensemble.

M. Peyrou tient à rappeler que 2116 élèves sont en situation de handicap et que dans la majorité écrasante des cas, l'inclusion se passe bien. Pour autant, ne doit-on pas insister sur la souffrance de tous (adultes comme enfants) quand des situations d'inclusion (ou autres) sont intenable ?

Concernant les mesures d'ouverture, 2 questions ont été soulevées :

- **Ecole primaire les Cèdres** : la fusion est en fait une absorption. Seuls les collègues de la maternelle seraient victimes de la mesure de carte scolaire. Est-ce équitable ? La DASEN indique qu'elle va y réfléchir d'ici la parution du vade-mecum du mouvement
- **CPD ASH-CDOEA** : c'est un besoin pour le département, il s'agit d'une mise en conformité des missions pour un personnel déjà en poste.
- **Ecole maternelle Henri IV** : pas de question particulière

Vote des mesures de carte scolaire :

Pour : 0

Abstention : 4 (2 SGEN, 2 UNSA)

Contre : 4 (FO, CGT, FSU)

Questions diverses :

- **Ouverture d'une classe à l'école Jules Verne, Tarbes** : cette école est classée REP, comprend une ULIS et une UPE2A. Les effectifs prévisionnels sont très élevés pour le cycle 3 et ne permettront pas de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves. La DASEN indique avoir été saisie de cette demande tardivement. Elle est en réflexion avec Mme Meissonier pour accompagner au mieux l'équipe. Elle n'exclut pas de placer un moyen provisoire à la rentrée scolaire 2025.
- **Notifications en attente** : l'IEN ASH n'a pas d'information à nous apporter. À la suite de la dernière CDAPH, 9 élèves ne sont pas encore accompagnés. Il faudra une réorganisation des PIAL (pas de recrutement d'AESH prévu), mais il est difficile de détricoter ce qui est déjà en place. Il rappelle que les notifications individuelles sont prioritaires sur les mutualisées.
- **DAR, école de Juillan** : 2 élèves sont notifiés dans ce dispositif. Un 3^e élève devrait l'être. Les OS s'interrogent sur la pertinence de ce dispositif (1 PE, 3 éducateurs), dans la mesure où nous avons connaissance de nombreuses situations problématiques où l'aide de ces personnels formés et qualifiés serait grandement appréciée.
- **Tiers lieu de répit** : les élèves seront accueillis au retour des vacances de février. 3 élèves ont été identifiés pour bénéficier du dispositif. Pour l'instant, 1 seul élève est prévu, peut-être un 2^e. 1 autre bénéficie d'un partenariat avec le château d'Urac qui met à disposition une salle et un éducateur pour l'accueillir.
- **Contractuels** : 4 ont été recrutés à la rentrée. Aucun nouveau recrutement n'est prévu pour 2025.
- **Départs à la retraite** : sur le premier semestre 2025, 4 sont prévus.
- **Pacte 1^e degré** : cette année, la dotation est de 220 parts (environ 600 l'an dernier). A ce jour, il reste 22 parts qui n'ont pas été attribuées.
 - o 23.5 parts sur le soutien et approfondissement en 6^e
 - o 87.5 parts sur du soutien renforcé
 - o 59 parts pour les stages de réussite
 - o 22.5 parts pour des projets
 - o 8.5 parts pour le dispositif « devoirs faits »

- 19 parts pour les élèves à besoin particuliers.